

La Société les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS»

Augmentation de capital et Cotation en Bourse

Le Conseil d'Administration de la société AMS tenu le 24 mai 2012 a constaté l'augmentation du capital social en numéraire, décidé par l'AGE du 25 octobre 2011, portant sur l'émission d'un million d'actions nouvelles au prix d'émission de 10,000 dinars l'action. Suite à cette augmentation, le capital social de la société est porté à 17 308 400 dinars divisé en 3 461 680 actions, de nominal cinq dinars chacune.

Le même Conseil d'Administration a décidé de modifier la date de jouissance des actions nouvelles émises pour la fixer au 1^{er} janvier 2011 (au lieu du 1^{er} janvier 2012). Par conséquent, les 1 000 000 d'actions nouvelles seront directement assimilées aux 2 461 680 actions anciennes et négociées sur la même ligne de cotation.

Par ailleurs, compte tenu de l'existence d'un contrat de liquidité et de l'engagement de l'intermédiaire MAC.SA à effectuer des opérations d'achat et de vente dans le cadre dudit contrat, permettant de remplir la condition prévue par le manuel des négociations, à savoir cinq cents échanges durant les trois premiers mois, démarrants 10 jours de bourse après la première cotation effective sur le marché, le titre «AMS» sera négocié, à partir du **jeudi 07 juin 2012**, dans les conditions suivantes :

- Groupe de cotation : 51 (continu)
- Code Mnémonique : AMS
- Code ISIN : TN0001500859
- Cours de référence : 10,000 dinars
- Un seul fixing sera programmé à **14h05**
- Négociation au dernier cours coté: de **14h05 à 14h10**

Rappel sur les règles de négociations appliquées aux valeurs nouvellement introduites:

« Pendant les trois premières séances de cotation de la valeur, la fourchette autorisée est établie en appliquant un pourcentage de fluctuation de $\pm 18\%$ par rapport au cours de référence du jour; Aucun pourcentage de fluctuation additionnel n'est autorisé. Durant ces trois séances, il est programmé un seul fixing par séance. Cependant, dès qu'un cours est établi durant l'une des deux premières séances, ces règles particulières cessent d'être appliquées ».